



Convention de prêt de matériel valable du 1er janvier au 31 décembre 2024

Entre d'une part, l'Atelier Solidaire de Saint-Ouen
SIREN 800689564
16 bis rue Salvador Allende, 93400 Saint-Ouen

et d'autre part,

Nom :

Prénom :

Numéro d'adhérent :

Numéro de téléphone (à vérifier) :

Adresse mail :

Pièces à fournir (original et **photocopie**) :

- Justificatif d'identité avec photo (CNI, passport, carte vitale)
- Justificatif de domicile

Ces documents sont conservés par l'Atelier au même titre que l'exemplaire de cette convention.

La convention prévoit le droit d'emprunt du matériel suivant :

| Matériel | Valeur |
|--|---------------|
| Remorque <ul style="list-style-type: none">● Dimensions : Nmm x Nmm x Nmm● Roues : 2 x 12' | 500€ |
| Attache universelle qui se pose sur la tige de selle du vélo | 50€ |
| Cadenas de type U | 40€ |

Procédure de prêt

- Se **connecter à la plateforme** <https://remorque.atelierso.fr>. Choisir un **créneau** et inscrire son **numéro d'adhérent**. Confirmer.
- Suivre les **instructions reçues par mail**.
- **Utiliser puis remettre** la remorque à sa place et la clé dans la boîte à clés en respect des conditions de prêt énoncées ci-dessous.

Conditions de prêt

- Etre **adhérent-e** à l'Atelier Solidaire à **jour de sa cotisation**
- Fournir l'original et la copie de la CNI et un justificatif d'identité** (l'association gardera les deux copies)
- Utiliser le matériel à des fins légales, **ne pas le céder, le sous-louer, ni le modifier**
- Demander l'accord de l'atelier en cas de prolongement du prêt.** Merci de bien respecter les horaires fixés par vos soins car la personne suivante pourrait être impactée
- Être le **responsable exclusif du matériel** et en être le seul gardien
- Connaître les **précautions d'utilisation et les règles de sécurité** dudit matériel
- Être titulaire d'une **assurance personnelle** en responsabilité civile
- Ce prêt est à **prix libre**. Un don à l'association est apprécié pour couvrir les frais
- S'équiper de **lumière avant et arrière** en cas de conduite le soir et la nuit
- Disposer un **fanion** fourni par l'association à l'arrière de la remorque (attaché avec de la chambre à air)
- Rouler à allure modérée, anticiper les freinages, avoir un vélo qui freine bien**
- Prendre des **virages larges, ne pas prendre les pistes cyclables étroites**
- En cas de **perte, vol, détérioration**, il sera demandé un **remboursement total ou partiel de la valeur de la remorque, de l'attache universelle et du U**
- Ne pas charger **au-delà de 50kg** la remorque. Une surcharge est susceptible d'entraîner une perte de contrôle du vélo en cas de freinage.

Pendant la durée du prêt, l'Atelier Solidaire est déchargé de toute responsabilité concernant le matériel et son utilisation. L'Atelier Solidaire ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matériel prêté.

Il est fortement conseillé de faire un tour sur le parking et de vérifier son état avant de partir. La pression des pneus doit être vérifiée.

Bien prendre conscience de faire des virages larges et de ne pas trop charger la remorque. Plus la remorque est lourde, plus elle vous entraînera en cas de freinage.

En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être remis à l'Atelier Solidaire immédiatement et le dysfonctionnement devra être signalé.

Les dommages occasionnés par l'emprunteur sont à sa charge.

En cas de dommages, de perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement l'Atelier Solidaire et de fournir les déclarations attestant de l'événement. **Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur soit pour les réparations, soit pour le remplacement.**

En cas de vol, l'emprunteur devra aller porter plainte et nous fournir le dépôt de plainte. En cas d'accident, un constat devra obligatoirement être réalisé.

Règles de bonne conduite

Au départ de l'atelier :

- Les pneus sont correctement gonflés (pression indiquée sur les pneus)
- Les freins du vélo sont vérifiés
- la remorque est équipé de catadioptres sur les roues avant et arrière
- L'emprunteur possède des lumière (avant et arrière), l'atelier n'en fournit pas
- Mettre le drapeau de signalisation sur la remorque Ne pas laisser le code sur le coffre à clé, il faut tourner les molettes

Pendant la course :

- Respecter la règle des 3 points pour l'accrochage des vélos et remorque : un bon U accroché au cadre, roues et point fixe
- Ne pas laisser le matériel non attaché sans surveillance même dans un local vélo et même pour une minute
- Ne pas dépasser une charge supérieure à 50 kg
- Respecter le code de la route

Au retour à l'Atelier :

- Réinstaller et raccrocher la remorque comme vous l'avez trouvé
- Rappporter le matériel **nettoyé**, en état de **bon fonctionnement**
- En cas de souci**, nous faire un **mail en décrivant précisément ce qui ne va pas**
- Faire un don à prix libre pour l'utilisation**

Il est fortement apprécié que les emprunteurs participent à l'entretien du matériel prêté ou à d'autres actions de l'association si l'entretien est sans objet ou en dehors du champ de compétence de l'adhérent.

Date :

Pour l'atelier :

L'emprunteur :
Lu et approuvé